

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Compensation des UE intra blocs (semestre) et inter blocs (année)

Bloc1 semestre 1 = UE1+ UE2 + UE3 ; semestre 2 = UE6 + UE7 + UE8

Bloc 2 semestre 1 = UE4+ UE5 + UE6 ; semestre 2 = UE9 + UE10 + UE11

Sauf Bloc 2 semestre 2 : compensation si et seulement si note ≥ 10 aux UE10 ET UE11

Pour les absences aux épreuves :

L'assiduité des étudiants aux examens est obligatoire

(sauf cas particuliers d'étudiants bénéficiant d'aménagement d'études).

Par conséquent, toute absence devra être dûment justifiée.

ABSENCES AVEC JUSTIFICATIF

Les pièces justificatives recevables sont les suivantes :

- Convocation à un concours ou un permis de conduire (à remettre au minimum 3 jours avant l'examen)
 - Justificatif d'empêchement indépendant de la volonté de l'étudiant (décès ou maladie très grave d'un proche, accident de transport...)
 - Attestation de non-assiduité dans le cadre d'un programme d'échange international
 - Dispense d'assiduité (établie par le SUMPPS)
 - Certificat médical (traitement médical, hospitalisation)
 - L'absence doit être justifiée au plus tard dans la semaine qui suit l'absence, en déposant le certificat médical auprès de la scolarité de l'UFR.
 - Le certificat médical devra être délivré et daté du jour de l'absence, ou de maximum 24h après la date d'absence constatée.
- Au-delà de ces délais, les justificatifs ne seront pas pris en compte.

CAS PARTICULIER Pour toutes absences hors du cadre sus-cité (ex. contraintes liées au stage, à la recherche de stage...), l'étudiant doit faire une demande par mail à son responsable d'année, avec en copie son gestionnaire de scolarité. L'autorisation ou le refus sera envoyé par le responsable d'année avec en copie le gestionnaire de scolarité. Sans cet accord, l'absence sera considérée comme étant injustifiée.

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABI)

Régulier : oui
 Régime spécial : oui
 Erasmus : oui
 Enseignement à distance : non

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale		SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet "Préciser mode")	Contrôle continu	Contrôle terminal	Contrôle terminal		Contrôle terminal					
								Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)		Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Part CC	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			
		F	PSY001	Engagement étudiant Master	3														
PSYNEU33	PPROFN3EU	O	ANGL3NEU	UE15-Développer une posture professionnelle, communiquer	10					écrit (1) et oral (1)	2	100%		écrit (1) et oral (1)			100%	1	
PSYNEU33	PPROFN3EU	O	ANGL3NEU	EC1-Anglais 3 Neuro		PSY2M2_212													
PSYNEU33	PPROFN3EU	O	DEMPRO1	EC4-Démarche professionnelle 1		PSY2M2_212													
PSYNEU33	PPROFN3EU	O	POSITNEU	EC3-Positionnement ds l'institution et com pro		PSY2M2_212													
PSYNEU33	PPROFN3EU	O	SUPERV3	EC2-Supervision 3 Neuro		PSY2M2_212													
PSYNEU33	PRAT3NEU	O		UE13-Conduire analyse réflexive & distanciée, solutions	6					écrit (1) et oral (1)	2	100%		report note session 1			100%	1	Session 2 : report note session 1
PSYNEU33	PRAT3NEU	O	DIAG3ADU	EC1-Diagnostic différentiel chez l'adulte		PSY2M2_212													
PSYNEU33	PRAT3NEU	O	DIAG3ENF	EC2-Diagnostic différentiel chez l'enfant		PSY2M2_212													
PSYNEU33	TER3NEU	O		UE14-Résoudre des pbs, développer des approches stratégiques	6					écrit E-CAMPUS		à distance		report note session 1			100%	1	Session 2 : report note session 1
PSYNEU33	TER3NEU	O	PROJPRO1	EC4-Réalisation de projets professionnels 1		PSY2M2_212													
PSYNEU33	TER3NEU	O	PR3ADJAN	EC1-Prise de la prise en soin et rôle de l'aidant		PSY2M2_212													
PSYNEU33	TER3NEU	O	PR3DFVIE	EC2-Prise en soin holistique et accompagnement de fin de vie		PSY2M2_212													
PSYNEU33	TER3NEU	O	PR3SPLURI	EC3-Prise en soin pluridisciplinaires et dispositifs d'accom		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O		UR12-Mobiliser des savoirs spécialisés	8					écrit		4h	100%	écrit	4h	100%	100%	1	
PSYNEU33	THEO3NEU	O	NPSYADU3	EC1-Neuropsychologie de l'adulte 1		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	NPSYENF3	EC2-Neuropsychologie de l'enfant 1		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O		UE19-S'auto-évaluer, communiquer	5					écrit (1) et oral (1)	2	100%		report note session 1			100%	1	
PSYNEU33	THEO3NEU	O	ANGL3NEU	EC1-Anglais 4 Neuro		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	DEMPRO2	EC4-Démarche professionnelle 2		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	ORGAPRO	EC2-Organisations professionnelles		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	PREPINS	EC3-Préparation à l'insertion professionnelle		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O		UE17-Conduire une analyse réflexive et distanciée, solutions	3					écrit (1) et oral (1)	2	100%		report note session 1			100%	1	Session 2 : report note session 1
PSYNEU33	THEO3NEU	O	DIAG3ADU	EC1-Diagnostic différentiel chez l'adulte		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	DIAG3ENF	EC2-Diagnostic différentiel chez l'enfant		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O		UE20-Gérer des contextes professionnels complexes	15					écrit (2/3) + oral (1/3)		1 heure maximum	100%	écrit (2/3) + oral (1/3)	1 heure maximum	100%	100%	2	
PSYNEU33	THEO3NEU	O	PROFN34	EC4-Professionnels Soutenances Neuro S4		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	RECHANEU	EC2-Pratique de recherche		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	STAGENE4	EC3-Pratique professionnelle 4		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	SUPERV4	EC1-Supervision 4 Neuro		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O		UE18-Résoudre des pbs, développer des approches stratégiques	3					écrit E-CAMPUS		à distance		report note session 1			100%	1	Session 2 : report note session 1
PSYNEU33	THEO3NEU	O	PROJPRO2	EC3-Réalisation de projets professionnels 2		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	TPRCADU	EC1-Techniques de PRC individuelle et en groupe adulte		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	TPRCENF	EC2-Techniques de prises en charge individuelle et en groupe		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O		UE16-Mobiliser des savoirs spécialisés	4					oral		30 minutes	100%	oral	30 minutes	100%	100%	1	
PSYNEU33	THEO3NEU	O	NPSYADU4	EC1-Neuropsychologie de l'adulte 2		PSY2M2_212													
PSYNEU33	THEO3NEU	O	NPSYENF4	EC2-Neuropsychologie de l'enfant 2		PSY2M2_212													

Session 2 :
1 report note session 1

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Compensation des UE intra blocs (semestre) et inter blocs (année)

Sauf Bloc 2 semestre 2 : compensation si et seulement si note ≥ 10 à UE20

Pour les absences aux épreuves :

L'assiduité des étudiants aux examens est obligatoire

(sauf cas particuliers d'étudiants bénéficiant d'aménagement d'études).

Par conséquent, toute absence devra être dûment justifiée.

ABSENCES AVEC JUSTIFICATIF

Les pièces justificatives recevables sont les suivantes :

- Convocation à un concours ou un permis de conduire (à remettre au minimum 3 jours avant l'examen)

- Justificatif d'empêchement indépendant de la volonté de l'étudiant (décès ou maladie très grave d'un proche, accident de transport...)

- Attestation de non-assiduité dans le cadre d'un programme d'échange international

- Dispense d'assiduité (établie par le SUMPPS)

- Certificat médical (traitement médical, hospitalisation)

- L'absence doit être justifiée au plus tard dans la semaine qui suit l'absence, en déposant le certificat médical auprès de la scolarité de l'UFR.

- Le certificat médical devra être délivré et daté du jour de l'absence, ou de maximum 24h après la date d'absence constatée.

Au-delà de ces délais, les justificatifs ne seront pas pris en compte.

CAS PARTICULIER Pour toutes absences hors du cadre sus-cité (ex. contraintes liées au stage, à la recherche de stage...), l'étudiant doit faire une demande par mail à son responsable d'année, avec en copie son gestionnaire de scolarité. L'autorisation ou le refus sera envoyé par le responsable d'année avec en copie le gestionnaire de scolarité. Sans cet accord, l'absence sera considérée comme étant injustifiée.